

**UNE AIDE FINANCIÈRE POUR HARMONISER LA PROTECTION DE LA FAUNE
ET LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE**

Québec, le 10 novembre 2016 – Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Fondation de la faune du Québec sont heureux d'annoncer le renouvellement du volet II du Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune visant spécifiquement la protection de la faune et des habitats fauniques à proximité desquels circulent les véhicules hors route (VHR), et ce, pour les trois prochaines années (2016-2019).

Le programme est financé à même les droits d'immatriculation des véhicules tout-terrain et des motoneiges. Pour l'année 2016-2017, c'est plus de 500 000 \$ qui seront attribués au volet faunique. Ainsi, tout organisme ayant un intérêt pour la protection de la faune et de ses habitats, en lien avec l'utilisation des VHR, pourra soumettre une demande d'aide financière. Pour être admissibles, les projets devront répondre à un des objectifs suivants, soit de permettre :

- la réalisation d'études, de plans et devis, de travaux sur les sentiers de VHR ou les lieux de passage hors sentiers ;
- l'acquisition de matériel ou la tenue d'activités relatives à la protection de la faune et des habitats fauniques, qui sont directement en lien avec la pratique du VHR.

La date limite pour le dépôt pour le premier appel de projets a été fixée au **15 novembre 2016**. Un autre appel de projets sera lancé à la fin de l'hiver afin de permettre la réalisation de projets à l'été 2017.

« La pérennité de la pratique du VHR repose sur une planification rigoureuse de l'aménagement des sentiers dans le respect de la faune et des habitats fauniques. Par ce soutien financier aux organismes admissibles, nous agissons pour leur permettre d'offrir des infrastructures durables et bien adaptées aux réalités environnementales du milieu dans lequel elles se trouvent », a indiqué le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard.

Pour le président-directeur de la Fondation, M. André Martin, « la Fondation est heureuse d'être de nouveau associée au MTMDET pour la mise en œuvre de ce programme qui s'inscrit totalement dans sa mission de protection et de mise en valeur de la faune et de ses habitats. Les liens tissés avec les utilisateurs de VHR et les gestionnaires de territoire durant la première phase du programme constituent une base solide sur laquelle reposera le développement et l'expansion des activités pour les trois prochaines années. »

Pour obtenir plus d'information sur le volet faunique du programme, ainsi que les documents permettant de produire une demande d'aide, consulter le site [Web de la Fondation de la faune du Québec](http://www.fondationdelafaune.qc.ca).

À propos

La Fondation de la faune du Québec a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et des trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Sources :

Mathieu Gaudreault

Attaché de presse

Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

418 643-6980

Geneviève Roy

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

genevieve.roy@fondationdelafaune.qc.ca

Informations :

Pierre Breton

Coordonnateur de projets

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 124

pierre.breton@fondationdelafaune.qc.ca